



COMMISSION
DE RÉGULATION
DE L'ÉNERGIE

24 OCTOBRE 2018

Colloque sur la méthanisation Nouvelle Aquitaine

Intervention Tommy ELEOUET - CRE

PLAN

I. Missions de la CRE dans les ENR

II. Analyses économiques de la méthanisation

III. Propositions pour le développement de la filière

MISSIONS DE LA CRE DANS LES ENR

- Les missions de la CRE dans les ENR sont prévues par le code de l'énergie :
 - Donner un avis au gouvernement sur les mécanismes de soutien à la production d'électricité et de gaz à partir d'énergie renouvelable et à la cogénération
 - Recevoir et instruire les appels d'offres
 - Calculer et contrôler les charges de service public de l'énergie
 - Informer les pouvoirs publics sur les coûts des ENR
- La CRE rend des avis sur les mécanismes de soutien en particulier en s'appuyant sur les articles L. 314-4, L. 314-20 et R. 446-2 du code de l'énergie

Le mécanisme de soutien « ne peut conduire à ce que la rémunération totale des capitaux immobilisés, résultant du cumul de toutes les recettes de l'installation et des aides financières ou fiscales, excède une rémunération raisonnable des capitaux, compte tenu des risques inhérents à ces activités. »

PLAN

I. Missions de la CRE dans les ENR

II. **Analyses économiques de la méthanisation**

III. Propositions pour le développement de la filière

ANALYSES ÉCONOMIQUES DE LA MÉTHANISATION

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (1/2)

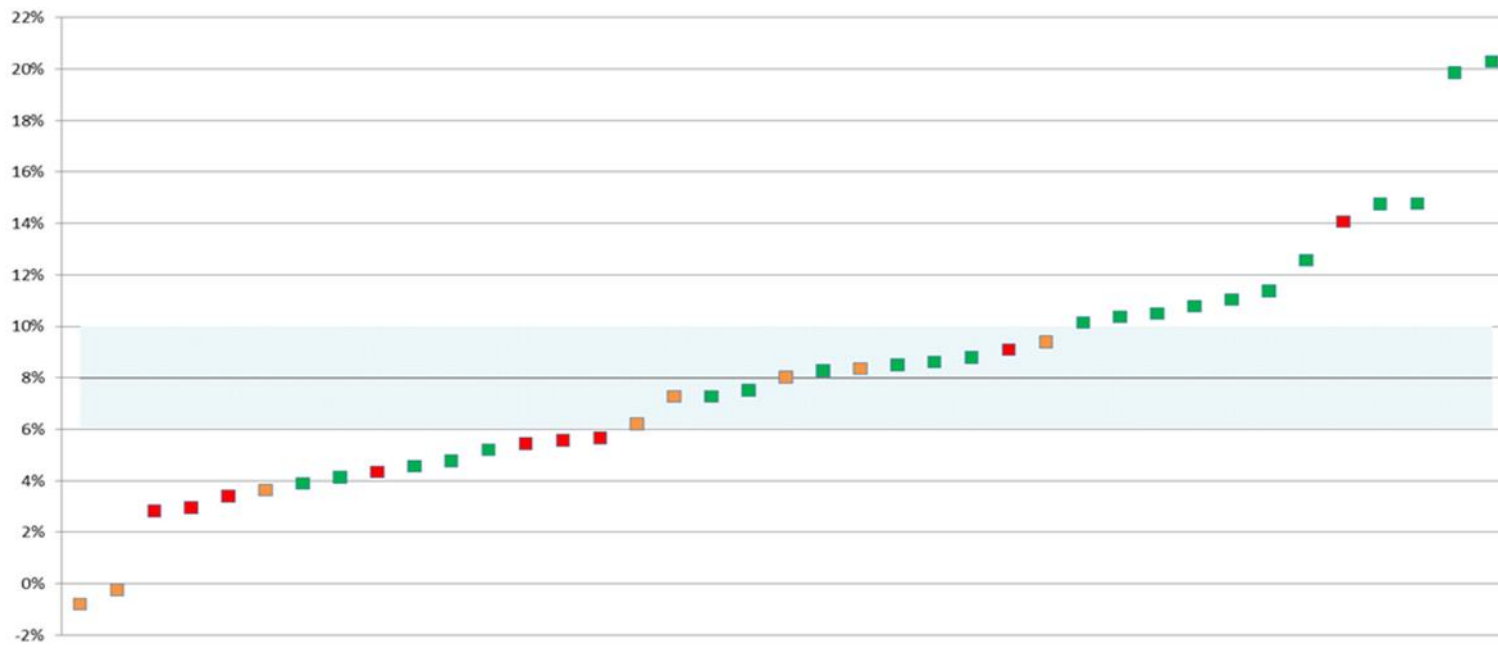
- La CRE a réalisé une analyse économique des méthanisations produisant de l'électricité au premier semestre 2016 dans le cadre de ses avis sur l'extension de la durée des contrats et de l'arrêté tarifaire du 13 décembre 2016
- Un certain nombre de postes de coûts et de recettes sont difficiles à quantifier et ont fait l'objet d'échanges entre la CRE, les producteurs et la filière :
 - Objectivation du temps de travail des agriculteurs
 - Équipements mutualisés avec une autre activité (exploitation agricole, industrie...)
 - Évolution des frais de maintenance et des coûts de gros entretiens renouvellement
 - Évolution du coût des intrants ou des revenus (redevances et digestat)
 - Expertise sur le coût de gestion des matières (intrants et digestat) entre la situation actuelle et celle qui prévalait en l'absence de méthanisation
- La CRE a constaté que :
 - Peu de modèles sont reproduits sur plus de 4 ou 5 installations
 - Le taux de subventions attribué n'apparaît pas, *a posteriori*, lié à la rentabilité de l'installation

ANALYSES ÉCONOMIQUES DE LA MÉTHANISATION

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (2/2)

- Plusieurs producteurs ont connu des difficultés en raison :
 - D'équipements non adaptés à leur installation ou défectueux
 - D'une forte concurrence sur les intrants, engendrant une baisse des redevances de traitement des déchets ou une hausse du coût des intrants
- Le graphique ci-dessous présente la monotone des taux de rentabilité des installations analysées, la couleur indique le degré de justification des informations transmises

Taux de rentabilité calculé sur 15 ans des installations de méthanisation produisant de l'électricité ayant retourné à la CRE un plan d'affaires dûment complété



ANALYSES ÉCONOMIQUES DE LA MÉTHANISATION BIOMÉTHANE

- La CRE réalise le bilan technique et économique de la filière biométhane prévu à l'article D. 446-15 du code de l'énergie en collaboration avec la DGEC
- Il servira de base à la révision des mécanismes de soutien et à leur notification auprès de la Commission européenne
- L'analyse de la filière biométhane présente des problèmes supplémentaires à ceux de la production d'électricité :
 - Le dimensionnement réel des installations n'est pas connu des pouvoirs publics (la capacité maximale de production fait l'objet d'un calcul d'opportunité économique de la part du producteur)
 - Le nombre d'installations en service et leur taux de réponse rendent difficiles l'établissement des corrélations économiques nécessaires pour émettre un avis sur la structure du mécanisme de soutien (mécanisme de primes en particulier)
- La CRE rendra prochainement le bilan à la DGEC ; la date et le contenu du document qui sera publié ne sont pas encore définis

PLAN

I. Missions de la CRE dans les ENR

II. Analyses économiques de la méthanisation

III. Propositions pour le développement de la filière

PROPOSITIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE MÉTHANISATION (1/2)

- La durée des nouveaux contrats doit être portée à la durée de vie technique des installations, et *a minima* à 20 ans (alignement de la production de gaz sur la production d'électricité)
- La formation des exploitants et la certification des constructeurs, des bureaux d'étude et des maîtres d'œuvre doivent devenir des conditions d'attribution d'un soutien public
- Une standardisation du modèle de méthanisation que la France semble vouloir soutenir (traitement à titre principal d'effluents d'élevage produit par une exploitation agricole) est nécessaire pour dimensionner correctement un tarif d'achat en guichet ouvert et permettra de rendre plus robustes les installations

PROPOSITIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE MÉTHANISATION (2/2)

- L'attribution d'une prime fixe au début du contrat pourrait permettre de remplacer le système de subventions tout en facilitant le financement des projets
- Des mesures doivent être prises pour limiter la concurrence sur les intrants
- Une planification locale de meilleures valorisations du biogaz devrait être établie pour organiser le développement des infrastructures nécessaires à l'évacuation de l'énergie produite (réseaux électriques et gaziers)
- Les modèles de valorisation innovants (biogaz porté et bioGNV par exemple) devraient être soutenus par un dispositif expérimental pour assurer une rentabilité des projets pilotes et un partage total des coûts et des informations techniques avec les pouvoirs publics
 - La décision de généraliser le soutien pourra être prise sur la base de ce retour d'expérience